

Règlement du jeu concours Facebook/Instagram Artisan en'Or "Papilles en Or"

Ce jeu concours est organisé par la société Les Enchanteurs - S.A.S. au capital de 52 5000 euros, domiciliée au 40 Place du Théâtre - 59 800 LILLE immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 399 536 465 00038 - sur mandat de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts de France dans le cadre de la valorisation de la certification Artisan en'Or et des artisans qui la représentent.

Dates de l'opération :

Ce jeu concours se déroulera du samedi 28 novembre 2020 à 10h00 au dimanche 6 décembre 2020 à 0h00 inclus.

Mécanique de l'opération :

Ce jeu concours sans obligation d'achat se déroulera sur la fanpage Facebook Artisan en'Or et sur le compte Instagram Artisan en'Or. Il est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine.

- Sur Facebook : Le samedi 28 novembre 2020 à 10h00, un post Facebook sur la fanpage annoncera le concours en indiquant les dates, les modalités de participation, le visuel de l'opération, les dotations, et renverra vers le site internet artisan en'Or pour trouver son artisan en'Or le plus proche. Pour participer, il suffira de liker la page, partager le post du jeu concours en indiquant son artisan en'Or préféré et en taggant un ami pour lui permettre de découvrir Artisan en 'Or.
- Sur Instagram : Le samedi 28 novembre 2020 à 10h00, un post Instagram sur le compte annoncera le concours en indiquant les dates, les modalités de participation, le visuel de l'opération, les dotations, et renverra vers le site internet artisan en'Or pour trouver son artisan en'Or le plus proche. Pour participer, il suffira de s'abonner au compte, commenter le post du jeu concours en indiquant son artisan en'Or préféré et en taggant un ami pour lui permettre de découvrir Artisan en 'Or.

Le lundi 7 décembre 2020, 7 des participants (Facebook et Instagram confondus) seront tirés au sort et seront contactés personnellement afin d'être notifié du gain et pour collecter leurs coordonnées (adresse postale et numéro de téléphone en vue de leur livrer leur gain.

En participant à cette opération, les participants acceptent les termes de ce règlement et attestent que cette opération n'est ni gérée ni parrainée par Facebook - qui ne peut donc être rendu responsable en cas de litige.

Confidentialité des données :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Les Enchanteurs, 40 place du théâtre 59000 LILLE - pour procéder à l'envoi des gain uniquement. Les données collectées ne seront pas communiquées. Les données seront conservées jusqu'au 15 janvier 2021 afin de s'assurer de la bonne réception des gains par leurs propriétaires.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.
Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter Les Enchanteurs : contact@lesenchanteurs.fr - 40 place du Théâtre 59000 LILLE - 03 28 [adresse électronique, postale, coordonnées téléphoniques, etc.]

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Dotations :

Les gagnants se verront livrer à leur domicile un Thermomix d'une valeur de 1 353€ TTC.
7 Thermomix seront à gagner durant cette semaine d'opération.

Dépôt du règlement :

Règlement déposé chez SAS ACTANORD DOCO - CAZIN - VAN AUTREEVE –
DEGUINES - MARTIN Huissiers de Justice Associés
OFFICE de Me Sylvie VAN AUTREEVE 105 Quai des Chevillards 59000 Lille

et disponible sur le site www.artisanenor.fr